

ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES:
25 centimes la ligne
RECLAMES:
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au Bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue
de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Table with columns for dates, events, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 23 Août 1865.

CONSEIL GÉNÉRAL

Lundi dernier a eu lieu l'ouverture de la session du Conseil général, sous la présidence de M. Delheil, député.
Nous avons à regretter, cette année, l'absence à la tête du Conseil, de S. Exc. M. le maréchal Canrobert, retenu à Paris par les exigences du commandement du 1er corps d'armée que la haute confiance de l'Empereur vient de lui conférer.

Les membres présents étaient:
MM. DELHEIL, Cte MURAT, BESSIÈRES, DUFOUR, LIMAYRAC, DUPUY, BRUGALIÈRES, ROQUES, DELPECH, PRADINES, PAGÈS, GLEIZES, DEMAUX, BESSE DE LAROMIGUIÈRE, DE LAGARDELLE, DUPHÉNEUX, SIRIEYS, CIPRIÈRES, D'ARCIMOLÈS, LABORIE, DELPON, GLANDIN, DE LAUR-LABOISSE, CALMON, DOMPHOU, CÉNIAC, MATERRÉ, SÉRAGER.

A l'ouverture de la séance, après la lecture du décret de convocation, M. de Pebeyre, préfet du Lot, a prononcé le discours suivant:

MESSIEURS,

Au moment où, pour la seconde fois, j'ouvre, au nom de l'Empereur, votre session annuelle, ma première pensée est de vous remercier du concours que vous avez bien voulu prêter à mon administration et de la confiance dont vous m'avez honoré. Ce concours, je le réclame encore tout entier, cette confiance, je la sollicite et sans réserve. Unis par un sentiment commun de dévouement, nous continuerons à poursuivre la réalisation des plus utiles mesures, et, en donnant ainsi satisfaction à des aspirations légitimes, nous saurons répondre à la pensée généreuse du Souverain.

Vos travaux commencent au lendemain d'une solennelle épreuve qui témoigne, une fois de plus, de l'excellent esprit qui anime nos populations. En désignant, pour représenter les intérêts de la famille communale, les hommes que recommandait leur caractère et leur honorabilité, le sentiment public, par sa libre expansion, a dignement répondu à la confiance impartiale du Gouvernement de l'Empereur. L'union et le calme régissent toujours au sein de la nation, lorsque du haut du trône sont proclamés l'amour du peuple, la gloire et la dignité du pays.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 23 août 1865.

LES TROIS PORTRAITS

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du Chapitre III

— Je profiterai de votre aimable invitation. Je vous présenterai ma femme, si vous le permettez, car je me marie dans un mois. J'épouse la sœur de la jolie veuve dont je vous parlais.
— A propos de cette jolie veuve, n'est-il pas temps que j'apprenne...?
— Oh! si, plus que temps. Nous approchons de sa villa, qui est le terme de mon voyage.
— Hautfréne peut-être?
— C'est cela!
— Il s'agit donc de M<sup>me</sup> Léry?
— D'elle-même. La connaissez-vous?
— De nom seulement. Mon père, dans sa jeunesse, a été lié avec la famille Luciole. Il m'a quelquefois parlé de ces dames. Eh bien, M<sup>me</sup> Léry?...
La reproduction est interdite.

Les rapports spéciaux que j'ai eu l'honneur de vous adresser ont initié chacun de vous aux diverses affaires que l'administration soumet à l'examen comme à la décision du Conseil.

La somme de 110,000 fr. attribuée au département en 1865, dans la répartition du fond commun, a été maintenue pour 1866. Les embarras de notre situation financière n'ont malheureusement pas trouvé d'allègement, et le projet de budget que je place sous vos yeux présente encore, au point de vue principalement des travaux des routes départementales et des réparations à nos édifices, une regrettable lacune; espérons qu'il sera possible dans un temps peu éloigné de porter remède à cette situation. J'ai invité M. l'architecte départemental, dès son entrée en fonctions, à faire une étude des plus sérieuses de l'état des bâtiments des diverses catégories. Le travail de M. Tourette, consciencieusement élaboré, fixera le Conseil d'une manière précise et le mettra à même de prendre telles mesures qui paraîtront opportunes ou urgentes.

Le nouveau palais de justice de Cahors a été inauguré le 1er mai. La vente de l'ancien bâtiment, retardée par l'accomplissement de formalités préliminaires, va être effectuée. Je vous rappelle, Messieurs, que vous avez déjà disposé, lors de votre dernière session, du produit de cette vente, en l'appliquant à des paiements d'indemnités (routes départementales n° 1 et 8, traverse de Gourdon).

Des travaux d'une incontestable utilité ont été exécutés sur nos routes impériales. Je citerai notamment la rectification, sur la route n° 111, des banquettes de sûreté dans la partie longeant la rivière du Lot. Le projet de rectification de la traverse de Soturac a reçu l'approbation ministérielle, mais aucun crédit ne lui a encore été attribué.

Je ne m'appesantirai pas sur l'état des routes départementales. Il vous est suffisamment connu, Messieurs. Je me bornerai à éveiller à cet égard votre attention particulière.

Le réseau des chemins de grande communication sera terminé à la fin de la présente campagne; sous l'impulsion du chef de l'important service de la vicinalité, le programme proposé sera rempli. M. l'agent-voyer en chef expose, d'une manière lucide, les phases de toutes les opérations entreprises. L'emprunt de 300,000 fr., complément dernier de l'emprunt

de 1 800.000 fr. voté en 1859, a été contracté conformément aux dispositions de votre vote du 9 janvier dernier. Constatons que, par conséquence heureuse, une partie des ressources ordinaires de la grande vicinalité pourra être bientôt affectée à l'amélioration des voies d'un ordre inférieur.

Selon votre vœu, Messieurs, des poteaux indicateurs et des bornes kilométriques sont, dans ce moment même, placés sur un grand nombre de nos voies. Une amélioration, vivement désirée, trouve aujourd'hui sa réalisation; des banquettes de sûreté se construisent sur les parties de nos chemins longeant les rives du Lot. Un danger permanent est ainsi désormais évité. Son Exc. M. le Ministre des Travaux publics a bien voulu, sur mon instance demandée, attribuer un crédit à cet effet.

En prévision de la cessation d'un état de choses, en définitive transitoire, M. l'agent-voyer en chef propose un logique remaniement dans le personnel du service. Il propose également l'application d'une mesure libérale et bienfaisante qui, depuis longtemps, est l'objet de ma sollicitude: je veux parler de la création d'une caisse de retraite en faveur des cantonniers.

La voie fluviale, elle aussi, a reçu des améliorations que relate l'exposé de M. l'ingénieur en chef. J'ai la satisfaction de faire connaître au Conseil que les études de la voie ferrée devant relier le chef-lieu du département à Libos se poursuivent avec activité.

Parmi les lois intervenues dans la session législative de 1865, il en est une dont l'immense importance n'a certes échappé à l'attention d'aucun des membres de cette assemblée. La création des chemins de fer d'intérêt local sera une des gloires pacifiques de ce siècle. Le Conseil voudra, j'en ai l'intime confiance, faire profiter un département qui, sous vos auspices, Messieurs, est entré un des premiers dans la voie du vrai progrès, des bénéfices qu'a préparés la promulgation d'une loi généreuse. Le Lot est placé dans la catégorie des départements auxquels pourront s'appliquer, pour moitié des dépenses, les subventions de l'Etat. M. l'agent-voyer en chef a déjà fait, à ce sujet, une étude approfondie sur laquelle il se tient prêt, si vous l'y autorisez, à vous fournir les plus sérieux développements. Je prie le Conseil d'examiner cette question d'une importance

exceptionnelle avec tout l'intérêt qui doit s'y attacher.

Le Concours régional dont la ville de Cahors a été le siège a mis en évidence les progrès de l'agriculture dans ces contrées. On a pu constater, en effet, la supériorité remarquable des produits et des animaux sur ceux exposés en 1858. L'affluence a été nombreuse et a démontré l'émulation que ces grandes assises du travail entretiennent parmi les agriculteurs. La municipalité de Cahors a eu l'heureuse pensée de faire coïncider avec le Concours régional une brillante exposition des produits des arts et de l'industrie. Rien n'a manqué à l'éclat de la solennité.

Les transactions comme la vente des bestiaux sont restées faibles. Il y a lieu d'espérer que la lourdeur constatée dans cette situation trouvera bientôt un terme. — Le rendement des céréales est celui d'une année moyenne. La vigne présente un bel aspect et les tabacs de bonnes conditions. Aucune de ces intempéries exceptionnelles qui ont affligé d'autres régions n'a frappé ce département. Bénissons donc la Providence.

Une grave épidémie a sévi sur la race ovine. La maladie, qui avait pris naissance dans le canton de Gramat, s'est étendue rapidement dans un grand nombre d'autres cantons; non contagieuse d'ailleurs, elle était la conséquence d'une mauvaise nourriture et de la privation d'eau durant la sécheresse de l'été dernier. Les pertes ont été considérables. Aussi, l'administration s'est-elle empressée de signaler ce fâcheux état de choses à S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, de solliciter de sa bienveillance la concession de secours, et d'appliquer des dégrèvements d'impôts.

Les produits de l'enregistrement et des contributions indirectes ont reçu un notable accroissement. La comparaison de ces produits entre ceux des années 1863 et 1864 présente à l'avantage de cette dernière une augmentation de près de 110,000 fr.

Les postes ont donné une augmentation de 38,000 fr. Je m'occupe, de concert avec M. le Directeur de ce service, d'introduire plusieurs modifications réclamées. D'importantes améliorations ont déjà été réalisées.

Notre réseau télégraphique prend de l'extension. Les centres de Gramat, Payrac, Salviac et Dégagnac seront, dans quelques jours, pourvus de stations. Le nombre des transmissions aug-

LE V

Les fêtes agricoles ramènent M<sup>me</sup> Léry à la ville.

Il faisait bien chaud, la poussière était bien gênante, l'air bien étouffant; et pourtant Sidonie, qui professait d'habitude une véritable horreur de la foule et montrait un effroi de petite-maitresse à l'idée du bruit, de la fatigue ou d'un dérangement quelconque, Sidonie, cette fois, voulait tout voir et aller partout. C'est que Marcel, sans lui rien dire bien clairement, avait lancé plus d'une allusion à sa rencontre avec Gustave Nanterre. Elle n'avait pu y démêler la plaisanterie du sérieux, et, le plus souvent, elle n'y avait vu que pure taquinerie. Mais, par dépit, elle croyait surprendre quelque apparence de vérité à travers ce badinage, un et pressentiment faisait battre son cœur à l'idée de la multitude de curieux que ne manquent jamais d'attirer les réjouissances publiques.

Les deux premières journées étaient finies. Nos trois dames, accompagnées de Marcel, avaient visité des expositions de tous genres, assisté à des concerts, parcouru, à pied ou en voiture, les rues, les promenades, les jardins publics. Mais Sidonie avait eu beau se fatiguer les yeux à chercher dans la foule, elle n'y avait pas découvert la belle tête dont le souvenir la poursuivait. Elle n'était cependant pas découragée; elle comptait sur le troisième et dernier jour.

Il portait à son programme la distribution des prix du concours agricole et un grand bal pour clôturer les fêtes. M<sup>me</sup> Luciole, qui devait chaperonner ses nièces à cette soirée, refusa d'assister à la séance du

matin. Eveline, un peu fatiguée aussi de tant d'allées et venues, avait grande envie de rester avec sa tante. Mais Sidonie soutenait que c'était perdre la partie la plus intéressante et la plus caractéristique des solennités. Marcel fut du même avis — il avait ses raisons pour cela — et un mot qu'il trouva moyen de glisser à l'oreille d'Eveline fut décisif. On laissa la tante se reposer, et les deux sœurs partirent avec M. Aubriac.

Par elle-même, la cérémonie, on le pense bien, ne présentait rien de fort attrayant pour eux. Mais ils avaient l'un et l'autre de quoi s'y occuper selon leur cœur. M<sup>me</sup> Léry lançait dans toutes les directions ses regards vifs et perçants; elle cherchait avec un si ardent désir, une volonté si tenace et si puissante, de trouver qu'il lui paraissait impossible de ne pas réussir cette fois. Quant aux fiancés, ils étaient ensemble, c'est tout dire.

Aucun des trois n'entendit grand chose du grave discours d'ouverture. La distribution commença, le premier nom proclamé amena un sourire malin sur les lèvres de Marcel Aubriac. C'était celui de M. Gustave Nanterre, à qui une médaille était décernée pour un mémoire sur la culture des prairies. Quand il se leva et s'avança pour la recevoir, Sidonie saisit brusquement le bras de sa sœur, et la serrant avec force, sans en avoir conscience, elle murmura d'une voix étranglée:
« Lui! c'est lui!

— Qui? demanda Eveline toute surprise, en suivant la direction des regards de M<sup>me</sup> Léry, mais sans reconnaître la figure qu'ils lui désignaient, elle qui n'avait pas, comme sa sœur, fait une longue étude

mène dans des proportions très-satisfaisantes. Le recouvrement de l'impôt s'accomplit avec facilité. M. le Receveur général, dans un rapport que je fais déposer sur votre bureau, constate, à cet égard, une bonne situation.

Je me félicite de la marche du service de l'instruction primaire; confié, depuis peu à un homme d'un mérite reconnu, ce service a déjà reçu une très-heureuse impulsion. Le nombre des élèves gratuits a été augmenté dans de larges proportions, car j'ai voulu, avant tout, appliquer la loi dans ses dispositions les plus libérales. Une enquête scrupuleuse m'a amené à prononcer, en 1865, 663 admissions nouvelles. La grande œuvre de l'instruction du peuple ne doit-elle pas appeler toute notre sollicitude? — Une mesure des plus efficaces pourra, j'en ai la confiance, être appliquée prochainement au plus grand nombre de nos communes; je veux parler de l'institution de cours d'adultes. L'enfant qui, à raison de sa jeunesse, ne produit rien, est facilement envoyé à l'école. A quinze ans, son travail commence à devenir fructueux pour la famille; alors il déserte la classe. Les cours d'adultes présenteront donc l'immense avantage d'offrir aux jeunes gens, c'est-à-dire à la génération nouvelle, les moyens, d'abord de ne pas oublier, ensuite de compléter leur instruction. A cet âge, on réfléchit, et le desir et le besoin d'apprendre se révèlent. J'ai tout droit de compter, pour parvenir à ce résultat si désiré, sur le concours pressenti des instituteurs et sur la précieuse coopération des municipalités.

Nos établissements de bienfaisance des diverses catégories fonctionnent avec régularité. Plusieurs Sociétés de secours mutuels ont été créées récemment.

Le nombre des jeunes gens de la classe de 1864, inscrits sur les listes du recrutement, a été de 2,678; comparé à celui de 1863, il présente une différence en moins de 69. Le contingent assigné au département a été de 832 hommes. — Le conseil de révision a prononcé sur 2,063 individus. Les exemptions, au nombre de 1,150 se répartissent, savoir: Pour infirmités 809; pour autres causes, 341. — 690 ont été libérés par leurs n<sup>os</sup>. — Il a été prononcé 116 exonérations. — Une infirmité réelle dans la constitution des hommes appelés à comparaître devant le conseil a été remarquée. Cette particularité exceptionnelle peut logiquement trouver sa cause dans les influences fâcheuses qu'ont dû exercer les années disetteuses de 1846 et de 1847, période correspondante à celle du sevrage des enfants.

Le nombre des crimes et des délits n'a pas augmenté.

Les établissements publics et les débits de boissons particulièrement n'ont cessé d'être l'objet d'une surveillance active.

Le corps de la gendarmerie s'occupe toujours de sa mission protectrice avec zèle et ponctualité. — Les hommes qui composent nos corps de sapeurs-pompiers ont tous bien mérité de leurs concitoyens. Une subdivision a été créée à Bretenoux.

Le grand nombre d'actes de courage accomplis démontre que, dans ce pays, le dévouement est à l'ordre du jour.

Nous nous plaisions à espérer que Son Exc. M. le maréchal Canrobert pourrait présider votre session. Les exigences du grand commandement, auquel la confiance de l'Empereur l'a récemment appelé, ne lui permettent pas de prendre part, cette année, à vos travaux. Nous nous associerons tous, Messieurs, dans un commun sentiment de regrets d'être privés de la présence de votre illustre compa-

triote. Ces regrets seront tempérés, du moins, par la conviction que M. le Maréchal est toujours présent ici par le cœur comme par la pensée; je suis chargé par Son Exc. d'être son interprète auprès de vous.

Je termine, Messieurs; que mes dernières paroles s'adressent à M. E. Dufour, votre honorable collègue, et à M. de Lavour-Laboisse, l'honorable maire de St-Laurent-les-Tours, qui est aussi votre collègue; qu'ils reçoivent toutes mes félicitations pour la haute distinction dont ils sont aujourd'hui honorés par le Souverain. Cahors, 21 août 1865

Ce discours a été religieusement écouté, et le Conseil en a ordonné, par acclamation, l'insertion au procès-verbal de ses séances.

(La suite prochainement.)

BULLETIN

Il est décidé, aujourd'hui, que l'Empereur d'Autriche et le roi de Prusse se rencontreront, le 19, à Salzbourg; mais l'accord établi à Gastein semble n'avoir d'autre portée que d'éviter, à tout prix, les chances immédiates d'un conflit et de reporter à une autre époque la solution finale des difficultés que la question des duchés a soulevées entre les deux grandes puissances Allemandes. Le *Condominium* laissera encore un vaste champ ouvert à toutes les convoitises comme à toutes les témérités de la Prusse.

On écrit de Hambourg:

« Le gouvernement des duchés qui, jusqu'à présent, avait encouragé l'agitation en faveur du prince d'Augustenbourg, paraît avoir complètement changé d'opinion. C'est, assure-t-on, de son propre mouvement qu'il a fait saisir les journaux dévoués à Frédéric VIII et l'on s'attend à ce qu'il rende une ordonnance ayant pour but d'interdire aux unions patriotiques de s'assembler.

« Le prince d'Augustenbourg ne peut décidément plus compter sur le dévouement de personne. »

Nous avons dit que le haut clergé espagnol n'avait pas vu de bon œil la reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement. Une dépêche de Madrid, en date du 14 août, enregistre une nouvelle protestation, celle de l'évêque de Carthagène.

De son côté, le cabinet de Vienne aurait, dit-on, adressé à la cour de Madrid, c'est le *Moniteur du soir* qui rapporte ce bruit, des observations tendant à rappeler la ligne de conduite suivie jadis d'un commun accord, dans un sens tout contraire, par le cabinet autrichien et par le cabinet espagnol. L'Espagne aurait répondu qu'ayant adopté, dans les affaires d'Italie, une attitude expectante, elle s'était naturellement trouvée rapprochée de l'Autriche, mais qu'elle n'avait jamais admis que sa politique dût être engagée d'une manière définitive par des intérêts dynastiques indépendants de ceux de la couronne.

On annonce, au reste, ajoute le même journal, que le Saint-Père, contrairement aux conseils qui lui étaient donnés, aurait refusé de faire entendre aucune protestation contre la conduite du cabinet de Madrid.

Le gouvernement de Sa Sainteté semble de plus en plus disposé, tout en réservant sans doute son for intérieur, à se résigner aux faits accomplis. Comme nous l'avons dit, il a décidé,

traite et n'ayant pas son entrain ordinaire, elle en accusait la température et la fatigue.

Il était dix heures, Eveline avait prié Aubriac de la reconduire auprès de M<sup>me</sup> Luciole. Marcel avait repris tout seul ses pérégrinations à travers la grande salle et les petits salons adjacents, comme un homme en quête de quelqu'un. Depuis vingt minutes on l'avait perdu de vue quand il reparut tout-à-coup, l'air triomphant, en compagnie d'un personnage dont la vue fit sourire Eveline et rougir Sidonie.

On l'a deviné, c'était Gustave Nanterre. Marcel le présenta aux trois dames et raconta gaiement leur rencontre en chemin de fer et la reconnaissance qui s'en était suivie. Enchantée de retrouver en Gustave le fils d'anciens amis, M<sup>me</sup> Luciole le fit asseoir à côté d'elle et l'accabla de questions sur sa famille.

Puis on causa des fêtes, du bal de la campagne et de la ville, de banalités de toute espèce. M<sup>me</sup> Léry prit une part très-active à la conversation, et M<sup>me</sup> Nanterre sortit bientôt de la réserve un peu froide qu'il avait montrée d'abord. Il ne fut plus question de photographies; mais quand Gustave se leva pour se retirer, M<sup>me</sup> Luciole lui dit: « Passez-vous encore quelques jours ici, Monsieur? »

— Je pars après-demain.

— Alors, faites-moi le plaisir de venir demain dîner avec nous.

Et, comme il balbutiait une mauvaise excuse, elle ajouta: « Je vous en prie, ne refusez point l'invitation d'une vieille femme que votre présence rajeunit. Rien qu'à vous voir, je retrouve mille souvenirs de ma

jeunesse. Vous me rappelez votre mère, comme ma nièce Sidonie me rappelle la sienne... Ainsi, c'est convenu, je vous attendrai demain à six heures. »

Que répondre? Il fallut bien accepter. Le lendemain, Marcel Aubriac alla chercher Gustave à son hôtel et, chemin faisant, le félicita de la haute faveur dont il jouissait auprès de M<sup>me</sup> Luciole.

« Je ne la dois point à mon propre mérite, répondit Nanterre. A vrai dire, M<sup>me</sup> Luciole n'aime en moi que mes parents.

Les nouvelles d'Amérique n'ont rien d'important.

Dans les Etats du Sud, toujours beaucoup de confusion et de défiance, d'animosités qui se réveillent, de collisions plus ou moins sanglantes entre les blancs et les noirs.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Autriche

Salzbourg, 20 août après midi.

L'arrangement pour une nouvelle organisation de l'Etat provisoire dans les Duchés, qui avaient été convenu à Gastein, a été conduit à bonne fin aujourd'hui par les deux souverains.

Principautés unies

Bucharest, 18 août, soir.

Calme parfait. Le journal *Bucurul* loue le gouvernement de l'énergie qu'il a déployée. C'est le bataillon de chasseurs dont l'instruction est confiée à un officier français qui a réprimé l'émeute. — Le prince est attendu.

Grèce

Athènes, 19 août.

La durée de la Session est prolongée de 40 jours. Le ministre de l'Intérieur a donné sa démission. Il est remplacé par M. Comanduros. M. Mavrocordats est mort.

Revue des Journaux

Le *Constitutionnel* se plaint à constater, sous la signature de M. N. Marie Martin, que le décret par lequel l'Empereur vient d'étendre aux établissements généraux de bienfaisance dépendant du ministère de l'Intérieur la faveur du haut patronage de l'Impératrice, a rencontré dans toutes les classes de la population, une adhésion chaleureuse:

« M. le marquis de la Valette n'a été que rigoureusement exact lorsqu'il a dit, dans le rapport qui précède le récent décret, que ces œuvres ont reçu de la protection de l'Impératrice, une impulsion nouvelle; qu'elles ont redoublé d'ardeur, accru leurs ressources, étendu leur action sur un plus grand nombre d'infortunés. Des milliers de voix avaient ratifié d'avance ces paroles du ministre et proclamé ces précieux résultats.

« A l'Impératrice désormais appartiendra la haute direction d'une sorte de ministère de la Charité. »

La *France* cite quelques phrases des toasts prononcés à Cherbourg, puis elle ajoute, sous la signature de M. Garcin:

« Ce noble échange de témoignages de confiance et de sympathie entre les deux Souverains, les deux peuples et les deux marines, est éloquent au plus haut degré, parce qu'il ré-

pond à la réalité des faits. Cette adjuration des anciennes hostilités, sur les lieux-mêmes qui en furent si souvent le théâtre, se trouve dans les sentiments des deux nations, comme il est dans les paroles de leurs orateurs officiels. »

pond à la réalité des faits. Cette adjuration des anciennes hostilités, sur les lieux-mêmes qui en furent si souvent le théâtre, se trouve dans les sentiments des deux nations, comme il est dans les paroles de leurs orateurs officiels. »

On lit dans la *Presse*, sous la signature de M. Eugène Chatard:

« La France et l'Angleterre n'ont rien à craindre quand-même les forces navales de tous les Etats de l'Europe seraient coalisées contre une seule de ces deux puissances. La marine américaine est donc l'unique motif des armements exagérés qui se poursuivent sans relâche dans les arsenaux de Toulon, de Cherbourg, de Walwich, de Chatam. Cela va durer ainsi pendant dix ou quinze ans peut-être. Quand les vaisseaux en fer seront rouillés, disjointés, faussés dans leur lignes oxydés par les sels marins, car ils auront encore moins de durée que les vieilles coquilles de bois, il faudra bien reconnaître que c'est un jeu stupide, et en venir à une solution plus sensée, le désarmement. »

Débats.

M. Henri Bandrillart s'attache à démontrer, dans les *Débats*, que la prospérité et la consolidation du nouveau royaume de Grèce seront la conséquence, non de la réalisation des projets de conquête que caresse follement « le parti guerrier » mais de l'exécution du programme auquel se rallie le parti pacifique et civilisateur. Un des points de ce programme est le dessèchement du lac Copais: « Nous avons vu, dit M. Bandrillart, un récent et magnifique exemple des bienfaits que peuvent opérer de tels dessèchements par celui de la mer de Harlent, en Hollande. Ici, il ne s'agit pas moins de 20,000 hectares rendus à l'agriculture; de 20,000 hectares d'une terre prodigieusement fertile et dont la fécondité n'est attestée que par le luxe d'une inutile et malfaisante végétation. Les terres assainies du Copais pourront occuper et nourrir une population de 50,000 âmes. Et d'où viendront-elles en grande partie? De la Turquie même, de ces populations chrétiennes, intelligentes et laborieuses de la Macédoine, de l'Epire, de la Thessalie! On se rend compte dès-lors de l'immense intérêt qui s'attache au succès d'une telle entreprise. »

Le *Siecle* n'a pas la prétention d'indiquer quelle est la véritable version parmi toutes les versions, contradictions répandues sur le résultat des négociations entre la Prusse et l'Autriche:

« Ce que l'on peut tenir pour certain, fait observer M. Léon Plée, c'est que la Prusse n'abandonnera de sa proie ce qui lui conviendra d'abandonner. Elle veut des ports, elle veut une marine et elle les aura. Comme elle ne peut les avoir qu'aux dépens des duchés, les populations, consultées ou non, seront spoliées, et le but de la guerre que l'Allemagne a voulu faire sera manqué. Publicistes, patriotes, soldats, généraux, n'auront travaillé que pour le roi de Prusse. Cela est si vrai que déjà les légendes pour la statue du roi vainqueur sont préparées. Le sens en est que si Frédéric-le-Grand et ses prédécesseurs ont fondé la gloire militaire de la nation prussienne, Guillaume, avec l'aide de Dieu et par sa protection spéciale, a vaincu les Danois, ces éternels ennemis des Allemands, mis à la place de leurs flottes les flottes prussiennes, et transporté sur les bords de la mer le nouveau Berlin. »

avant que ce thème fertile fût épuisé.

Le dîner auquel n'assistait qu'un petit nombre de convives, fut très-gai. Ces dames recevaient d'une façon charmante, aussi éloignée de l'étiquette que du sans-gêne. Sidonie surtout faisait avec une grâce parfaite les honneurs d'une table ou d'un salon. Ce jour-là, sa mise était d'une simplicité savante, pleine d'exquise coquetterie. Placée en face de M. Nanterre, elle n'échangea que de rares paroles avec lui. Mais elle causa beaucoup avec ses deux voisins, qui semblaient faire la cour à ses yeux et à sa fortune. Je ne sais si nous avons déjà dit qu'elle était rigide. Dans tous les cas, il est toujours temps de réparer cet oubli.

Gustave s'aperçut que, sans les encourager ouvertement, elle ne les rebutait non plus ni l'un ni l'autre. Elle leur prodiguait trop, à son avis, les sourires et les regards pétillants qui la rendaient si séduisante. D'un coup d'œil, il les avait jugés très-inférieurs à Sidonie et indignes d'obtenir sa main. Pourquoi donc se donnait-elle la peine d'être si aimable avec eux? Bref, il la trouva coquette, et il en fut contrarié sans trop savoir pourquoi.

Tout en n'ayant pas l'air de s'occuper de lui, Sidonie savait fort bien qu'il l'observait. Gênée par ces regards et voulant feindre une aisance et une liberté d'esprit dont elle était loin, elle s'excitait à la gaieté, comme ces gens qui, honteux d'être timides, rassemblent tout leur courage pour dénigrer cette malheureuse disposition sous des allures dégagées.

(La suite au prochain numéro.)

de la photographie de Gustave.

Ce fut Marcel qui répondit à sa question, mais tout bas, sans que Sidonie s'en aperçût. Celle-ci affectait maintenant une contenance calme; mais une rougeur éclatante lui couvrait les joues. Jusqu'à la fin de la séance, elle fut étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle et ne vit plus qu'une seule personne dans la foule.

Avant de sortir et pendant que les deux sœurs attendaient pour quitter leurs places, qu'il y eût moins d'encombrement aux issues de la salle, Aubriac alla féliciter Gustave et lui serrer la main. Puis il revint auprès de ces dames.

« Vous connaissez M. Nanterre? demanda Sidonie surprise.

— Oui et non, je l'ai rencontré en voyage.

A ces mots, il fit avancer une voiture, où monterent Eveline et M<sup>me</sup> Léry.

« Permettez-moi, Mesdames, de vous laisser, dit-il en refermant la portière. Je vais passer chez l'horticulteur qui demeure tout près d'ici. Je crains qu'il n'oublie les bouquets que j'ai commandés à votre intention pour ce soir. »

On ne se revit plus avant le bal. Il se donnait dans une salle immense, toute décorée de fleurs et de verdure. Le coup d'œil était charmant, mais la cohue si énorme et la chaleur si excessive qu'un grand nombre de dames n'eurent pas le courage de danser. Eveline se promenait au bras de Marcel; Sidonie acceptait les invitations dont elle était assiégée, faisait un tour de valse, prenait part à un quadrille, mais revenait bien vite s'asseoir auprès de sa tante. Dis-

« Cela étant, à quoi bon discuter sur la teneur du traité de Gastein ? »

**L'Opinion Nationale** s'attache à démentir énergiquement les rumeurs propagées sur la situation des provinces Moldo-Valaques et sur les combinaisons mises en avant par certaines feuilles concernant l'avenir de ces principautés :

« Quant à nous, écrit M. Labbé, dans les questions extérieures, nous n'admettons pas qu'on consulte un autre intérêt que celui de la France. Or, est-il vrai, oui ou non, que le maintien de l'indépendance des principautés du Danube; Roumanie et Serbie, sous la suzeraineté nominale de la Turquie, soit un intérêt français ? Quelques-uns croient décrier le prince Couza en l'appelant un préfet de Napoléon III. Nous aimons mieux, quant à nous, voir sur les bords du Pruth un préfet de l'Empire français qu'un lieutenant du Czar. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Chronique locale.**

Par arrêté préfectoral, en date du 23 août courant, le sieur Lascoux (Guillaume), de St-Sôzy, a été nommé cantonnier de 3<sup>e</sup> classe, sur la route départementale, n° 3, en remplacement du sieur Lascoux, son père.

L'association de l'œuvre des églises pauvres, dite des Tabernacles, fondée l'année dernière à Cahors, par Mgr Peschoud, fera une exposition des produits de l'œuvre, le 30 août, à l'Évêché.

Le public est prévenu que cette exposition aura lieu tous les jours, de midi à quatre heures, jusqu'au 6 septembre.

Messieurs les Ecclésiastiques pourront la visiter aux heures qui leur conviendront le mieux.

Les examens, pour le concours d'admission à l'école de St-Cirq, auront lieu à Toulouse, le 29 août pour les départements de Haute-Garonne, Ariège, Aude, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Les examens pour le concours d'admission à l'école polytechnique, auront lieu le 15 septembre, à Toulouse, pour les départements de Haute-Garonne, Aude, Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Dimanche dernier, sur les boulevards, un cheval emporté et traînant avec lui les bancards d'une voiture, a renversé un enfant qui n'a heureusement reçu qu'une légère blessure.

**COUR D'ASSISES DU LOT.**

3<sup>e</sup> Trimestre.  
Présidence de M. Méryria, conseiller en la Cour impériale d'Agen.

Audience du 21 août. — Affaire Guillard (Jean-Pierre). — Attentat à la pudeur.

Guillard est accusé d'attentat à la pudeur, sans violence, sur plusieurs enfants de moins de treize ans. — Cette affaire a été jugée à huis-clos; nous ne pouvons en rendre compte. Déclaré coupable par le jury, sans circonstances atténuantes, la Cour a condamné Guillard, à 5 ans de réclusion.

Ministère public : M. Destanne de Bernis.  
Défenseur : M. Talou.

Audience du 22. — Affaire Restes. — Vol qualifié.

Le 12 juin dernier, vers sept heures du matin, pendant que la femme Pendarie, aubergiste à Cahors, était au marché, une bourse, contenant une somme de 240 fr. lui fut enlevée d'un buffet qu'elle avait dans sa cuisine. Ses soupçons se portèrent aussitôt sur le sieur Restes, charpentier, qui prenait pension chez elle. — Restes, que la femme Pendarie avait trouvé assis devant sa porte, au retour du marché, avait pu facilement pénétrer dans la cuisine, en passant par-dessus l'appui de la fenêtre entrebaillée, et soustraire la bourse. — Plainte fut portée au commissaire de police.

Dès ce moment, Restes devint l'objet d'une surveillance particulière, et l'on apprit bientôt qu'il faisait, dans les cafés et les cabarets, des dépenses au-dessus de ses ressources.

Des explications lui furent demandées; il répondit d'abord avec embarras, et enfin il avoua qu'il s'était rendu coupable de ce vol; mais que son intention était de rendre la somme, qu'il n'avait prise d'ailleurs que parce qu'elle s'était trouvée à sa portée, ayant été oubliée sur l'appui intérieur de la fenêtre de la cuisine. Mais il résulte des déclarations des époux Pendarie, qu'ils sont certains d'avoir placé cette bourse dans l'intérieur de leur armoire, et qu'il a fallu, pour la dérober, passer par la croisée, laissée ouverte.

Restes avait à répondre aujourd'hui, de ce fait, devant le Jury. Déclaré coupable, avec circonstances atténuantes, l'accusé a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement.

Ministère public : M. Destanne de Bernis.  
Défenseur : M. Arnault.

B. P.... de Pannac, commune de Cazillac, a été arrêté le 18 courant, par M. le commissaire de police de Martel, sous l'inculpation de vols nocturnes avec escalade et effraction. Cet individu a déjà subi trois condamnations pour le même fait.

**CONCOURS DE GRAMAT**

Le Concours de Gramat, pour l'espèce chevaline a eu lieu samedi 19 août, sur le Champ-de-Foire de cette ville conformément au programme, en présence d'un public nombreux. Les diverses opérations ont duré depuis 11 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Le Jury, présidé par M. Dupont, inspecteur général des Haras de la circonscription a pu constater que l'importance des concours de Gramat va toujours croissant pour le nombre et surtout pour la qualité; 39 poulinières 39 produits; 10 pouliches de 3 ans; 27 pouliches de 2 ans, total : 115 animaux ont été présentés, tous en très bon état, malgré une longue sécheresse qui a duré 4 mois et qui a nué essentiellement aux fourrages du printemps.

42 poulinières étaient inscrites, 39 ont concouru, c'est-à-dire le double de l'an dernier. Les belles formes des mères ainsi que les allures vives et distinguées des jeunes produits ont été particulièrement remarquées. Le Jury a éprouvé le regret de n'avoir pas un plus grand nombre de primes à sa disposition pour cette catégorie.

La catégorie des pouliches de 3 ans se composait de 10 sujets seulement, tous dignes d'être primés.

Les pouliches de 2 ans étaient au nombre de 27. Dans cette catégorie, comme dans celle des juments, le nombre des primes n'était pas en rapport avec celui des animaux présentés dont les mérites étaient d'ailleurs exceptionnels.

Aussitôt après les opérations d'un examen attentif et scrupuleux, M. Dupont a fait procéder à la proclamation des primes en présence des autorités et du Jury. Les lauréats, rangés en ligne par catégorie et par ordre de mérite, conduisant chacun leur animal primé, ont défilé un à un aux applaudissements de la foule, devant la tribune à mesure que leur nom était appelé.

La distribution des primes a été faite dans l'ordre suivant, en présence du Jury, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Gourdon, délégué par M. le Préfet, assisté de M. le Maire de Gramat.

1<sup>re</sup> Catégorie : Juments poulinières suitées.

- |  |     |
|--|-----|
| MM.                                      | fr  |
| 1. Vidal, Jean, de Lunegarde.....        | 150 |
| 2. Grimal, Jean, d'Issendolus.....       | 125 |
| 3. Bergougnoux, Jean, de Rocamadour..... | 125 |
| 4. Mamet, François, de Bretenoux.....    | 100 |
| 5. Despeyroux, Laurent, de Fontanes..... | 100 |
| 6. Barrat, Louis, de Gramat.....         | 100 |
| 7. Vézinet, Antoine, de Couzou.....      | 100 |
| 8. Grimal, Antoine, d'Alvignac.....      | 100 |
| 9. Lavergne, Antoine, d'Alvignac.....    | 100 |
| 10. Maillos, Antoine, de Thégra.....     | 100 |
| 11. Pezet, Victor, de Fons.....          | 100 |

2<sup>e</sup> Catégorie : Pouliches de 3 ans.

- |  |     |
|--|-----|
| MM.                                      | fr  |
| 1. Labaudie, Etienne, de Montvalent..... | 150 |
| 2. Craygues, J.-Pierre, de Thégra.....   | 100 |
| 3. Labille, Victor, de Bio.....          | 75  |
| 4. Grimal, Antoine, d'Alvignac.....      | 75  |
| 5. Despeyroux, Laurent, de Fontanes..... | 50  |
| 6. Lavayssièrre, Pierre, de Gramat.....  | 50  |
| 7. Salgues, Antoine, de Reilhac.....     | 50  |
| 8. Ayroles, Michel, de Ruyres.....       | 50  |

3<sup>e</sup> Catégorie : Pouliches de 2 ans.

- |   |    |
|---|----|
| MM.   | fr |
| 1. Durieu, Antoine, du Bastit.....                | 80 |
| 2. Boy, Jean, de Carluet.....                     | 60 |
| 3. Murat, G., d'Assier.....                       | 60 |
| 4. Ribeyrol J.-Pierre, de Mayrinhac.....          | 50 |
| 5. Cabanes, Jacques, d'Issendolus.....            | 50 |
| 6. Castagné, Léon, de St-Céré.....                | 50 |
| 7. Teulière, Calixte, de Loubressac.....          | 50 |
| 8. Dillac, J.-Pierre, du Baît, mention honorable. | 50 |

**LOTÉRIE DE TOULOUSE**

Liste officielle. — 1<sup>er</sup> tirage.

**Numéros gagnants :**

Le lot de 10,000 fr. a été gagné par le n°	2,682,921
— 2,000 —	670,470
Le 1 <sup>er</sup> lot de 1,000 —	479,014
Le 2 <sup>e</sup> — 1,000 —	521,724
Le 3 <sup>e</sup> — 1,000 —	922,885
Le 4 <sup>e</sup> — 1,000 —	3,368,227
Le 1 <sup>er</sup> lot de 500 —	1,062,384
Le 2 <sup>e</sup> — 500 —	1,261,400
Le 3 <sup>e</sup> — 500 —	243,607
Le 4 <sup>e</sup> — 500 —	2,263,831
Le 5 <sup>e</sup> — 500 —	244,878
Le 6 <sup>e</sup> — 500 —	2,832,978

Les 50 Lots de 100 fr. ont été gagnés par les

Numéros suivants :

3,206,187	1,936,606	2,807,832	3,692,290
3,161,361	2,158,718	575,609	219,862
3,295,248	1,338,621	1,632,258	1,627,624
3,483,561	3,601,322	3,883,539	537,014
2,632,062	2,081,662	2,813,361	289,625
3,313,862	996,475	1,480,361	1,488,189
1,035,388	1,618,385	3,930,296	1,505,104
1,890,619	1,392,486	2,635,385	2,966,863
2,919,238	3,826,080	2,640,736	3,614,865
3,657,215	1,689,944	823,627	3,280,069
1,221,741	1,283,825	2,314,641	2,400,253
1,021,186	3,937,062	3,174,827	
1,330,587	672,425	3,176,631	

**OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.**

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1<sup>o</sup> des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0; 2<sup>o</sup> des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3<sup>o</sup> des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

**DISTRIBUTIONS DES PRIX A L'ÉCOLE DES FRÈRES.**

La distribution des prix aux élèves des Frères, a eu lieu vendredi dernier, à trois heures, dans la principale cour de l'Établissement. M. le maire de Cahors, présidait cette fête; il était assisté de M. l'Inspecteur d'Académie et de M. Blaviel, vicaire général. — On remarquait aux places d'honneurs M. de Calmels Puntis, procureur impérial; M. Mayzen, adjoint; M. l'Inspecteur primaire, etc., etc.

L'assistance était fort nombreuse et bien composée.

La Société S<sup>o</sup>-Cécile a fait entendre quelques morceaux choisis de son répertoire. Trois chœurs ont été chantés avec ensemble et vigueur par les élèves de l'école. Huit élèves sont venus ensuite débiter un dialogue de circonstance.

M. Blaviel, dans un discours, que nous reproduisons plus loin, a signalé les abus du progrès exclusivement matériel, et a fixé le véritable sens de ce mot.

Après ce discours, M. le maire, dans une éloquente allocution, a applaudi aux succès des élèves, et leur a promis la bienveillance de la municipalité.

**DISCOURS DE M. BLAVIEL.**

Chers Enfants,

Vous êtes bien jeunes encore, et cependant, déjà vous avez plus d'une fois entendu le nom du progrès retentir à votre oreille?... Que de fois vous l'entendez encore!... Quel nom de nos jours plus souvent répété? Quel nom exerce un empire plus puissant sur les masses?... Dieu a fait l'homme capable de tant de lumière, de tant de bien!... Cette noble créature éprouve un invincible besoin d'aller en avant; c'est pour elle une nécessité de poursuivre la satisfaction de cet insatiable besoin de lumière, de bien, de jouissance; aussi, au nom du progrès, l'homme se précipite et s'élançait avec ardeur; Combien, dès lors, il lui importe de se former une juste idée du progrès et d'en connaître d'une manière certaine le chemin véritable!

Rien ce semble, n'est plus simple que cette idée du progrès, rien ne paraît plus facile que cette connaissance, et néanmoins, je ne crains pas de le dire, rien peut-être n'est moins connu, plus étrangement défigurée que ce progrès, dont le nom est dans toutes les bouches... Il y a aujourd'hui si peu de vrais philosophes, on se rend si peu compte des choses dont on parle le plus! Combien d'hommes se contentent de la science que leur servent tous les matins des journaux, dont, trop souvent tout le soin est d'obscurcir le vrai, de corrompre le bien, de propager le faux? Essayons de vous mettre à mesure d'échapper à l'erreur sur un point si capital.

Qu'est-ce donc que le progrès? Le progrès c'est un pas en avant... Mais si la direction est fautive, vous irez en avant, vous progresserez... mais vers l'abîme. Voyez-vous cet imprudent voyageur? sans guide, sans boussole, il s'engage dans des voies inexplorées. Le chemin est facile, la campagne est riante; il marche, il marche, et chacun de ses pas l'éloigne du terme proposé; peu à peu le jour baisse, les ténèbres se font; il marche, il marche toujours, et c'est le désert avec ses hôtes redoutables, ses brûlantes ardeurs, ses montagnes de sable, c'est la mort... Il y a donc un progrès funeste, fatal... Ah! ce n'est pas ce progrès dont la pensée fait battre les cœurs, dont le nom entraîne le peuple; non, non, vous ne voulez pas aboutir à l'abîme, vous n'aspirez pas à la mort... Le progrès que vous voulez c'est le progrès dans le bien, c'est le pas en avant vers un état meilleur, c'est la marche vers le bonheur.

Mes enfants, l'homme poursuit nécessairement le bonheur; le désir du bonheur est chez lui un besoin invincible. Ah! s'il répond si ardent etsi prompt au nom du progrès, c'est parce qu'il croit trouver le bonheur au bout de ce chemin. Le progrès! lui dit-on, et il marche, il va, il croit arriver au bonheur.

Mais s'il place le bonheur là où il n'est pas, je vous le demande, sa marche sera-t-elle un progrès véritable?... Ce sera la marche du voyageur dont nous parlions tout-à-l'heure.

Eh bien, je ne crains pas de le dire, une multitude d'hommes sont victimes d'étranges illusions sur ce point capital. Hélas! quede travaux, que d'efforts que de peine, et le but est manqué et l'on n'est pas heureux!...

Certes, je ne viens pas lancer l'anathème sur les inventions de nos temps : l'église les bénit et les consacre par ses prières; mais je dirai, je dirai bien haut que ces choses ne sont pas le progrès que nous voulons; je dirai bien haut que la société, aussi bien que les individus, ne marchent pas dans les voies du

progrès véritable, parce que le confortable abonde; parce que les inventions les plus étonnantes multiplient les forces et les jouissances, parce que la vapeur sillonne le pays; parce que, supprimant les distances, l'électricité communique les desirs, les ordres les volontés, avec l'rapidité de l'éclair. Ah! ces choses peuvent être des ornements pour la route, des facilités pour la marche; elles ne sont pas le chemin, que dis-je? si, troublé par les fumées de l'orgueil, étourdi par les jouissances, l'homme s'arrête dans ces merveilles et s'y complait; s'il oublie, s'il méconnaît celui dont il reçoit l'intelligence pour les concevoir, la force pour les produire; non, non, il ne progresse pas, il arrive à la mort...

Ah! si nous savions recueillir les leçons de l'histoire... Un peuple a été grand entre tous les peuples; son nom veut dire force; et ses œuvres, encore après tant de siècles, en portent l'indélébile caractère. L'Empire Romain, c'était le monde, du moins le monde civilisé. Et quelle civilisation! Armées puissantes et disciplinées, flottes nombreuses, riche commerce, routes superbes, ponts et canaux, monuments splendides, culture des arts et des lettres; chefs-d'œuvre dans tous les genres, politique savante, administration habile, tout abondait. Quel luxe, quel confort dans cette vie romaine! Vous auriez peine à me croire si j'essayais de vous donner une idée de ces palais de la ville, de ces maisons de la campagne; de ces bains, de ces portiques; si je vous parlais de ces tables chargées des produits les plus rares du monde entier, de ces festins dont les dépenses se calculaient par millions.

Eh bien, savez-vous à quoi aboutissait cette civilisation si puissante, si splendide, si magnifique; ce luxe, ces jouissances? Partout était la lèpre de l'esclavage; le mépris, de la vie humaine; une débauche effrénée; le droit de la guerre était atroce, César, renommé par sa douceur, fait couper les mains aux généraux défenseurs d'Uxellodunum; Vercingétorix fut étranglé au fond de son cachot; l'illustre Arverne était coupable d'avoir combattu vaillamment pour la défense de sa patrie... « La Carnifaire de Tibère, dit l'auteur des Césars, touchait aux infâmes cellules de Caprée. Caligula, Claude, Néron, le premier avec démence, le second avec imbécillité, le troisième avec recherche et calcul, furent également sanguinaires et impurs. » Voir couler le sang humain sous la dent des bêtes féroces ou sous le fer du gladiateur, était le spectacle le plus désirable pour ces graves sénateurs, ces nobles matrones, ces pieuses vestales. Dix mille gladiateurs s'entretuaient pour célébrer les victoires de Trajan, et je ne pourrais dire ici les infamies du palais de cet Empereur, sage et modéré entre tous. Et ces choses hideuses s'étaient enveloppées avec la marche des siècles et de la civilisation: ni la Grèce antique, ni Rome, à ses origines, ne les avaient connues dans ce degré. Ainsi, malgré les avantages nombreux de cette puissante unité de l'empire, parce que l'homme avait de plus en plus méconnu son auteur et sa fin véritable, cet immense progrès d'une civilisation, qui nous étonne, aboutissait à la mort... Une tristesse profonde avait saisi les cœurs, on se tuait par dégoût de la vie *fastidiosè mori*. On se tuait, non pas pour éviter la peine, mais parce qu'on avait trop de la vie : *quibus vivere non durum, sed superfluum*.

Non, non, l'homme ne vit pas seulement de pain, la matière et ses jouissances, la matière et ses merveilles ne sauraient lui suffire : son auteur l'a fait trop grand pour qu'il puisse se contenter de cette poussière, quelle que soit la beauté de ses formes, la puissance de ses combinaisons. Il lui faut l'infini, c'est vers l'infini qu'il tend, à l'infini qu'il aspire; il le connaît, l'aime, le possède, c'est la noble tendance que lui a imposée son auteur. Aussi, tout ce qui est moins que Dieu le laisse vide : *Animam Dei capaxem quidquid Deo minus est satiare non potest*.

Vous êtes donc dans les voies du progrès, du progrès véritable, lorsque vous marchez dans les voies qui conduisent vers ce terme, vers la possession de la vérité, du bien suprême. Et comprenez-le bien, dans les dispositions de la divine Providence, qui gouverne les choses humaines avec une si douce et si forte sagesse, avec une si paternelle bonté, tout se lie et s'enchaîne, et ce progrès, vers le bonheur de la vie qui vient, est encore la condition la plus essentielle du progrès, vers le bonheur de la vie qui passe. « Chose admirable, a dit un écrivain qui n'est pas suspect; la religion chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie fait encore notre bonheur dans celle-ci. (Esprit des lois, t. III, l. XXIV, ch. III).

Non, on ne changera pas les conditions de la nature de l'homme; ah! sans doute, on pourra l'avilir, le corrompre. Les siècles furent témoins d'étranges abaissements et lorsqu'on a vu le roi de la création, de ces hauteurs sublimes où la main du Créateur l'avait placé, tomber aux pieds de la prostituée, qu'une raison en délire avait posée sur l'autel, on a pu comprendre quelles ténèbres pouvaient obscurcir ces intelligences, et de quelles dégradations étaient capables ces cœurs une fois égarés de leur voie.

Mais au fond de cette nature resteront toujours des besoins que le fini ne comblera jamais : Non, et ce que le poète a si bien dit, nos cœurs ne peuvent s'empêcher de le sentir :

« Ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux. Hélas! combien de fois sous les lambris dorés se logent les chagrins, et les douleurs abondent!... Ah! ce calme de l'âme, cette paix du cœur, conditions essentielles de toute vraie félicité, vous le savez bien, ces choses ne les donnent pas, ne peuvent pas les donner, les éloignent souvent. Si souvent! ce qu'on a déjà, rend plus vif et plus insupportable le sentiment du besoin de ce qu'on n'a pas encore, *Quo plus sunt pota, plus sitiuntur aqua*.

Si donc on veut assurer le progrès de l'homme vers le bonheur, si on veut lui faire saisir dès ici bas non pas la réalité complète, elle n'est pas d'ici, mais une image vraie, un avant-goût de ce bonheur, il ne faut pas se préoccuper surtout de développer les jouissances matérielles; que dis-je? on sera loin d'avoir résolu le problème parce qu'on lui aura donné un peu plus de cette instruction dont les masses auront toujours si peu, et de ce vernis de civilisation qui peut couvrir tant de misères!... Non, chers enfants, vous ne serez pas plus rapprochés du bonheur parce que votre maison sera plus belle, vos vêtements plus riches, votre table mieux servie; parce que vous parlerez la langue des mathématiques et que vous saurez relever des plans; parce que vous connaîtrez les secrets du commerce, parce que vous comprendrez les merveilles de l'art et de l'industrie; mais votre progrès sera d'autant plus solide et plus vrai que

vous saurez mieux modérer vos desirs, vous passer de ces choses, et supporter la douleur, cette douleur qui, par tant de voies et sous tant de formes, arrive à l'homme, fût-il l'habitant d'un palais et le possesseur d'un trône.

Aussi, et il faut savoir le dire, et il importe de ne pas l'oublier, le progrès n'est pas de date si moderne qu'on semble le croire; ce ne fut pas de nos jours qu'en fut trouvée la formule, et nos siècles n'en virent pas naître les messies: il faut remonter un peu plus haut dans l'histoire.

Il y a dix-huit siècles, dans un coin du monde, dans une bourgade d'une province obscure, un enfant naissait dans une étable; une crèche était son berceau, sa vie presque entière se passa dans les rudes labeurs d'un pauvre atelier. Mais un jour cet ouvrier s'en vint au milieu du monde et à cette société pleine de superbe et livrée au culte de l'or; à cette société éprise de plaisir et de gloire; à cette société avide de sang et de luxure; à cette société régie par la force et dominée par la violence, il adressa ces étonnantes paroles: Bienheureux les pauvres, bienheureux les doux, bienheureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, bienheureux ceux qui ont le cœur pur, bienheureux les pacifiques, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.

C'était la formule du progrès, la charte de la société nouvelle. Rares furent d'abord les disciples de ce maître et bientôt lui-même périt sur une croix. Mais les quelques ouvriers qu'il avait fait les dépositaires de sa doctrine, ces hommes, à la première heure si timides, mais si subitement transformés; ces hommes s'en vont hardiment par le monde, et Jérusalem fumante encore du sang de Jésus, et la grande Antioche, et la superstitieuse Ephèse; Athènes la savante et la voluptueuse Corinthe, la turbulente Alexandrie et Rome la puissante, la sauvage Ibérie et le Scythe indompté, l'Indien, le Parthe, le Mède, l'Ethiopien, entendent la parole de ces bûchers de Genezareth, de ces pêcheurs de Galilée.

Sous cette parole, le monde frémit et s'arme pour la résistance; mais, fécondée par le sang, la semence germe, lève, grandit et les chrétiens sont partout, seuls les temples restent vides.

Une vie nouvelle, riche, puissante, se répand dans ce grand malade, depuis si longtemps gisant blessé sur la route. Cet homme si avili, si déchu, cet homme qui ne savait chercher de refuge que dans la mort, cet homme se relève; ah! il marche! il marche! Quel progrès! il sait Dieu, il sait le monde, il se connaît lui-même, il sait d'où il vient, il sait où il va. Il connaît ses devoirs, il les aime, et les droits sont garantis et sauvés. Tout s'adoucit, se tempère et se règle dans l'individu, la famille et la société; la guerre elle-même perd de son atrocité; l'esclavage disparaît peu à peu; nous avons la famille chrétienne, la société chrétienne; au droit de la force a succédé la force du droit. Dans le Christ il n'y a plus de gentil ni de juif, de barbare et de Scythe, d'esclave et de libre, de riche et de pauvre, mais des frères dont le caractère distinctif est l'amour, cet amour qui ouvre la main de celui qui possède et fait taire la convoitise et l'envie dans le cœur de celui qui n'a pas.

L'homme sait se contenter de ce qu'il a, n'en aura-t-il pas toujours plus que son maître? Les oiseaux du ciel ont leur nid et les renards leurs tanières: le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Et parce qu'il sait modérer ses desirs, et parce qu'il sait ne pas mettre son bonheur dans la possession de ce qui ne le contentera jamais, il jouit paisiblement du peu qu'il a, et, sous son action calme et tranquille, il voit ce peu s'accroître, s'agrandir; ah! il a cherché Dieu et sa justice, et le surcroît ne lui a pas fait défaut. — Dieu est fidèle et sa parole est stable.

Mais ce progrès, ce progrès vrai, réel, ce progrès qui ne soulève pas de redoutables problèmes, qui ne fait pas naître de terribles questions, ce progrès qui donne à tout sa solution dans la paix et la vérité, ce progrès nous ne le verrons que là où sera écoutée la parole du Christ. Ah, si les hommes s'insurgent contre sa parole et son seul et légitime organe, s'ils prétendent lui imposer silence, et mettre à sa place les inventions et les systèmes de leur courte raison, nous verrons les peuples descendre jusqu'au plus infime degré de la corruption et de la dégradation, et, comme aux temps antiques, les pieds chanceleront et glisseront bientôt dans la fange et le sang.

Et en vérité, avec tout ce progrès dont s'enorgueillit notre siècle; avec ces inventions, qui multiplient les jouissances, avec cette domination de la

matière qui étonne, avons-nous réellement une plus grande somme de vrai bonheur?...

Les familles sont-elles plus étroitement unies, plus pures, plus saintes, les cœurs sont-ils plus fermes, plus calmes, plus paisibles dans l'accomplissement du devoir? Que dis-je? Mais quelle est cette fièvre qui s'empare des peuples et des individus; qu'elle est cette ardeur de desirs qui empêche de jouir de ce qu'on a, tant elle pousse vers ce qu'on n'a pas? Et ne voit-on pas le suicide se multiplier d'une manière effrayante?...

Chers et bien aimés enfants, ah! devenez des hommes de progrès, — aimez, aimez le progrès, mais le progrès vers le bien, mais le progrès qui fait meilleurs; le progrès dans les voies de J.-Ch., dans les voies de l'Eglise. Oh! ces noms nous sommes fiers de les dire, c'est l'humanité relevée, restaurée, grande, pure, sainte, que dis-je? c'est Dieu! Ah! soyez tranquilles, à la suite de ce drapeau pas un pas qui ne vous porte en avant; non, non, en suivant cette noble bannière, vous ne reculerez pas, non, vous n'avez pas à craindre d'aller vous heurter aux grossières erreurs, aux turpitudes honteuses d'un paganisme décrépité. Oui, oui, soyez toujours, soyez partout, soyez avant tout chrétiens, mais chrétiens tout de bon, chrétiens par la parole, chrétiens par l'action, chrétiens selon l'évangile, chrétiens selon l'Eglise, chrétiens sans réserve, sans exceptions. Peut-être vous ne deviendrez pas riches; peut-être vous ne deviendrez pas grands, mais vous serez honnêtes, mais vous serez fidèles à Dieu et à son Eglise, soumis au souverain et aux lois de votre pays; vous serez bons citoyens, bons fils, plus tard bons pères, bons époux, vous vous garderez purs et saints, à la suite de ce drapeau, votre cœur trouvera dans la conscience du devoir accompli, dans l'espérance de la récompense assurée, ce bonheur que les millions ne donnent pas, cette paix que l'innocence et la justice procurent bien mieux que le plaisir. Oui, oui, vous progresserez, car chaque pas vous rapprochera du modèle et du terme sublime, et vos pas en avant ne seront ni une menace, ni un scandale, ni un danger pour la société, dont vous serez les soutiens, la gloire et la sécurité.

ALLOCATION DE M. LE MAIRE.

Jeunes élèves:

Je ne viens pas vous faire un discours ni retarder par des paroles superflues l'heureux moment, où vous allez recevoir les précieuses récompenses dues à votre bonne conduite et à votre travail persévérant. Dans cette solennité si chère à la jeunesse, je tenais à vous dire, en présence de mes honorables collègues et de cette Société d'élite, que l'administration municipale attachait la plus grande importance aux succès de vos études. A toutes les époques, vous le savez, la cité Cadurcienne s'est préoccupée au plus haut degré de l'enseignement primaire et n'a jamais hésité à inscrire sur son modeste budget les allocations nécessaires, soit à la création, soit au développement de notre institution populaire.

Devançant en quelque sorte la pensée du ministre éminent qui préside avec tant d'éclat aux destinées de l'Instruction publique, elle a été une des premières villes de l'Empire qui ait su embrasser l'étendue de ses devoirs sociaux en appliquant dans ses diverses écoles le principe de la gratuité de l'enseignement. Ses efforts, son incessante sollicitude pour répandre au sein de la population les premières et indispensables notions de l'Instruction, ont été généreusement récompensés par le zèle que les pères de famille ont mis à envoyer leurs enfants à l'école, et par les sollicitudes et bienfaisants résultats qu'a produits parmi nous cet enseignement chrétien.

Continuez donc, jeunes élèves, sous la direction intelligente et paternelle de votre supérieur, si profondément initié à tous les secrets de sa délicate mission, à vous livrer avec une nouvelle ardeur à l'étude. Sachez à cet âge fortuné de l'enfance profiter des leçons de vos maîtres dévoués, et quand vous quitterez cette maison, où vous aurez appris à devenir hommes, conservez pour elle une pieuse reconnaissance. Le souvenir de l'école, le culte de ses sentiments reconnaissants sera l'apprentissage de ce patriotisme plus élevé avec lequel vous saluerez plus tard toutes les grandeurs de notre chère patrie.

Six prix d'honneur, dont trois ex æquo, ont été décernés aux élèves les plus méritants de la première classe: Rolles (Alexandre), Pélét (Hippolyte) eurent les deux premiers, Bruel (Jean); (Ambon (Louis) les deux seconds; Calvet (Antoine) et Séval (Eugène), les troisièmes.

La Conscription, compagnie d'exonération

et de dotation, demande des Directeurs et Agents. — Fortes remises.

S'adresser au *Conscrit*, journal de Bordeaux.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- 20 août Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Terret et Combarieu.
22 — Gary (Marie), 40 mois, rue St-Catherine.
22 — Lafage (Françoise), 40 mois, rue St-Catherine.
22 — Rosières (Pierre), 5 mois, rue du Boulevard.
23 — Maury (Perrette), boulangère, 84 ans, à Laborie.

Pour la chronique locale, A. Layton.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris:

- Un an... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois... 28 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

En souscrivant, dès à présent, un abonnement de trois mois, à dater du 1er juillet prochain, on recevra le journal gratuitement jusqu'à cette époque, et tout ce qui a paru du roman en cours de publication: Les Souvenirs d'une Favorite, par Alexandre Dumas.

A la suite du concours qui vient d'avoir lieu, à Paris, pour l'admission à l'Ecole Navale Impériale, soixante-onze candidats ont été déclarés admissibles. Sur ce nombre, vingt-quatre appartiennent à l'Ecole préparatoire dirigée par M. Lerol, 97, boulevard St-Michel. Cet établissement compte, en outre, trois admissibles à l'Ecole Polytechnique et deux à St-Cyr, sur six élèves présents à ces deux Ecoles.

60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement, par la délicieuse Revalscière Du Barry, où vous guéris sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, gastrites, gastralgies, constipations, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, l'haleine, échauffements, foie, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 1/2 kil., 4 fr.; 1 k., 7 fr.; 2 k., 12 fr.; 4 k., 22 fr.; 6 k., 32 fr.; 12 k., 60 fr. — Du Barry place Vendôme, 26, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerot; — Vinel, et tous pharmaciens et épiciers.

Etude de Me BRUNY, avoué à Gourdon.

Extrait d'une demande en séparation de biens.

Suivant exploit d'Ayroles, huissier à Gourdon, du 2 août 1865, dame Anne Bastit, épouse de Jean Bonnet, des Tuileries, commune de Soullaguet, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens.

Tribunal de Commerce de Souillac.

Faillite de feu Henri Sudrés, ancien négociant à Gramat. — Fixation définitive au 31 août courant de la vérification et de l'affirmation des créances. (Extrait du Gourdonnais 17 août 1865.)

Etude de Me Gabriel DUSSER, avoué à Figeac.

Vente de biens immeubles appartenant à des Mineurs.

Le 3 septembre 1865, à midi, il sera procédé dans la maison du sieur Delbos, à Ballac, devant Me Fau, notaire à Corn, à la vente aux enchères des biens immeubles ci-après désignés, appartenant aux mineurs Pezet; savoir:

- 1° Une terre et une pâture, sise au tènement appelé Lacombe, nos 432, 433, section D.;
2° Une terre, un pré, un jardin et une autre terre le tout joignant, nos 434, 435, 436 et 437, section D.;
3° Maisons, sols de ces maisons, grange et patus, le tout joignant, nos 430, 430 bis, 438, 438 bis, 439 et 439 bis, section D.;
4° Une pâture, n° 475, section D.;
5° Deux patus, nos 513 et 514, section D.;
Tous les immeubles ci-dessus désignés forment un enclos et sont situés au tènement du mas de Bréjals.

Cette vente est poursuivie à la requête de Virginie Bral, veuve Pezet.

MÊME ETUDE.

Le 4 septembre 1865, à dix heures du matin, à Thémènes, dans l'étude de M<sup>e</sup> Brunet, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères des biens immeubles ci-après désignés, à la requête de Julie Oullié, veuve Coldefy.

- 1° Un entier immeuble au mas de Jean-Blanc, composé d'une maison, trois granges, patus, cour, jardin, terres labourables, prés et pâtures, n° 17 à 29, section C.;
2° Une entière vigne, à Courbou, 96, section C.;
3° Un entier petit bois, à Cabrimout, 263, section A.;
4° Une châtaigneraie, aux Graves, 82, section A.;
5° Un petit pré, au bois Cabrimout, 207, section A.;
6° Un petit bois au même lieu, 297, section A.;
Le tout se vendra en un seul lot, sur la mise à prix de 12,000 fr.

AVIS.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire, n° 6, de Reyrevignes à Corn, est déposé depuis le 16 août, au secrétariat de la mairie de Reyrevignes, où le public peut en prendre connaissance pendant huit jours.

Un jugement du tribunal civil de Figeac, en date du 9 août 1865, prononce, pour cause d'utilité publique, l'expropriation des terrains ci-dessous indiqués, appartenant à divers propriétaires de la commune de Felzins, pour l'établissement de la partie du chemin vicinal, n° 37, de Bouillac au Colombier, comprise sur le territoire de la commune de Felzins.

- 1° Latapie (Pierre), pouf 2 ares 85 centiares de pré;
2° Lacoste (Pierre), 3 ares 70 centiares de terre;
3° Leygues (Louis), 1 are 5 centiares de terre;
4° Cayroux (Etienne), 9 ares 24 centiares de châtaigneraie;
5° Destruel (Louis), 44 ares 97 centiares de châtaigneraie; 2 ares 24 centiares de terre; 4 ares 90 centiares de terre; 5 ares 53 centiares de terre; 1 are 75 centiares de friche; 2 ares 14 centiares de terre;
6° Destruel (Louis), 4 ares 41 centiares de pré; onze centiares de bois; 6 ares 23 centiares de pré;
7° Bringué (Pierre), 94 centiares de pré;
8° Destruel (Louis), 98 centiares de pré;
9° Bringué (Pierre), 2 ares 12 centiares de pré;
10° Joanny, 5 ares 36 centiares de pré;
11° Devèze, 11 ares 3 centiares de pré;
12° Boisse (Joseph), 2 ares 40 centiares de pré;
13° Laromiguière, 80 centiares de pré;
14° Cros Jean, 98 centiares de pré;
15° Boisse (Joseph), 1 are 99 centiares de pré;
16° Felzins (la commune), 45 centiares de cimetière;
17° Laromiguière, 13 centiares de patus et 36 centiares de patus;
18° Longueuch (Jean), 5 ares 95 centiares de châtaigneraie.

Etude de M<sup>e</sup> Marius BÉTILLE, avoué à Figeac.

A la requête de M. Pierre-Henri-Justin Faure, de Massebrac, receveur de l'enregistrement des domaines, demeurant à Laplume, département de Lot-et-Garonne, tuteur du mineur Hippolyte Galtié, son beau-frère, domicilié avec lui, il sera procédé, le 30 août 1865, à deux heures de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal de Figeac, à la vente aux enchères, en quatre lots, des immeubles ci-après désignés, savoir:

- 1° Une terre et pré joignants, situés sur la commune de Lacapelle-Marival, contenant ensemble 3 hectare 64 ares 70 centiares.
2° Une pâture contenant une hectare 34 ares 40 centiares, un pré contenant 46 ares 20 centiares, situés au tènement de Lasfargues, sur la commune de Lacapelle-Marival, et un autre petit pré, situé au même tènement, sur la commune de Saint-Maurice, contenant 40 ares 80 centiares.
3° Une terre et une vigne contiguës, situés sur la commune de Saint-Céré, contenant 68 ares.
4° Une terre et une vigne contiguës, situées sur les communes de Belmont et de Saint-Laurent-les-Tours, contenant 89 ares.
Le premier lot est composé des terre et pré formant l'article 1<sup>er</sup>. — Mise à prix 8,000 fr.
Le deuxième lot est composé des immeubles formant l'article 2. — Mise à prix
Le troisième lot est composé des terre et vigne formant l'article 3. — Mise à prix 2,200 fr.
Le quatrième lot est formé de la terre et de la vigne formant l'article 4. — Mise à prix 800 fr.

Le 13 août dernier, à eu lieu à Figeac, la vente à l'encan de deux fûts de vin, à la requête de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, en présence des sieurs Ferby, Griffel, Landrevich et Lagane, intéressés.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE

Paris, CANDÈS et Co, boulevard Saint-Denis, 26 — Flacon 5 fr. — Cahors, VINEL, pharmacien.

BAUME SABATIÉ ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, s'administre extérieurement, il fait circuler le sang, donne la force et la souplesse aux membres faibles, engourdis ou raidés. Il n'est point un simple palliatif, mais un remède qui guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques, les névralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT. Voir M. Sabatié pendant son court séjour à Cahors, rue de la Préfecture, maison Larrivé, négociant, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.

A LOUER UN GRAND ET JOLI MAGASIN situé rue du Lycée, maison Audoury. Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Graniou, à Cahors.

L'efficacité du LAIT ANTEPELHIQUE contre les éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse, etc.) est incontestable. Mélangé avec 2/3 cu 3/4 d'eau, ce LAIT dépure, tonifie le tissu de la peau, détruit et prévient hâle, efflorescences, rougeurs, boutons, rugosités, etc. — rend et conserve au visage un teint clair et uni.

LE TEMPS JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. NEFFTZER Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

LE PETIT Joe Rue de la Liberté, à Cahors. ÉPICERIES CRISTAUX COMESTIBLES PORCELAINES LAMPES à HUILE DE PÉTROLE A VENDRE L'ÉTUDE D'HUISSIER Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

LES MÉDECINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS prescrivent une cuillerée à bouche de Vin de Bellini dans un verre d'eau fraîche comme le moyen le plus efficace pour calmer la soif et prévenir les dérangements d'intestins, si fréquents et si dangereux pendant les fortes chaleurs. (Voir sur la notice les appréciations de l'Abbe, de la Gazette des hôpitaux et autres feuilles médicales qui ont constaté les propriétés toniques, stomachiques, apéritives et fébrifuges du Vin de Bellini.) ENTREPOS PRINCIPAUX: Paris, Pharmacie rue de la Fenillade. 1; Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies. A Cahors, Pharmacie VINEL

UXELLODUNUM à Mursecint. Nouvelles recherches sur l'emplacement de cette ville, par l'abbé Cuquel. Prix: 25 cent. A VENDRE Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-moderés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACE, auteur de l'Histoire d'une bouchée de pain, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru. Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées. Le propriétaire-gérant, A. LAYTON.